

A139

République Française
Communauté européenne



Certificat d'immatriculation 06XH00940

PREFECTURE DES YVELINES

N° Immatriculation

Date du certificat

78/003/TERM80/OPCF/VEOL

Date de 1^{re} immatriculation

A) 99 DWW 78 (I) 27/09/2006 (B) 19/05/2000

C.1) VEOLIA TRANSPORT

C.4a) EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1) 1

156 AVENUE PAUL DOUMER
918 78360 MONTESSON

D.1) RENAULT (D.2.1)

D.2) SFR112A6AP

D.3) (E) VNESFR11200210202

F.1) (F.2) 18800 (F.3) 22300

G) (G.1) 12260

J) (J.1) TCP (J.2) (J.3) CAR

K) P.1) (P.2) (P.3) 60 (P.6) 26

Q) (S.1) 61 (S.2) (U.1) 91

U.2) 1575 (V.7) (V.9)

Y.1) 46.00 (Y.2) (Y.3) 46.00

I.1) 23/09/2005 (A.1) 1966 VX 93

X.1) VISITE AVANT LE 12/12/2006 A

Z) CHGT DE RAISON SOCIALE 05/10/2006

Pour le Préfet
Le Sous-Préfet,



Rolon MOUCHEL-BLAISOT

Certificat d'immatriculation COUPON DÉTACHABLE

VEOLIA TRANSPORT
RENAULT
VNESFR11200210202



99DWW 78 27/09/2006 06XH 00940



N° d'imprimé : PL J 003584359

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique		27/08/2018	18045126
(7) RÉGIMEN DE CONTRÔLE		(3) DÉTAILS DES FAUTES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ	
Favorable		Défaillances mineures	
(8) LIMITE DE VALIDITE DU CONTRÔLE RÉALISÉ		0.6.6.a.1. JUSTIFICATIF D'INSPECTION PÉRIODIQUE DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme	
26/02/2019		1.1.9.a.1. ACCUMULATEUR, RÉSERVOIR DE PRESSION : Réservoir légèrement endommagé ou présentant une légère corrosion	
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE		3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE DU PARE-VERRE : Balai d'essuie-glace défectueux (Avant Droite, Avant Gauche)	
Contrôle technique périodique		4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Droite)	
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE		6.1.1.a.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse (Essieu 1 Arrière Gauche Latéral Inférieur, Essieu 2 Avant Droit Inférieur, Essieu 2 Avant Gauche Inférieur)	
N° D'AGREMENT : S078J127		6.1.1.c.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion (Inférieur)	
(9) RAISON SOCIALE : AUTOVISION PL			
(3) COORDONNÉES : 1 RUE CHAMOISERIE			
78920 ECQUEVILLY 01.34.74.97.81			
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR			
N° D'AGREMENT : 078J7026			
NOM ET PRENOM : James BONNET			
SIGNATURE :			
IDENTIFICATION DU VÉHICULE			
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation	
99 DWW 78 (F)	27/09/2006	19/05/2000	
Marque	Genre	Carrosserie	
RENAULT	TCP	CAR	
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale		
VNESFR11200210202	M3		
Type/CHIT	Energie		
SFR112A6AP	GO		
Document(s) présent(s)			
Certificat d'immatriculation			
(4) KILOMÈTRAGE RELEVÉ			
703235			
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITE CORRESPONDANTES	
ÉTAT DE CHARGE : A vice		Opacité des fumées ($\leq 3.0m^{-1}$) :	
CATÉGORIE DU VÉHICULE :		C1 : $< 0.50m^{-1}$ C2 : $< 0.50m^{-1}$	
Véhicule de transport en commun de personnes		Frein de service :	
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE		Efficacité globale (\geq à 50%) : 60%	
		Efficacité par essieu : E1 : 69% E2 : 55%	
		Déséquilibre ($< 20\%$) E1 : 2% E2 : 3%	
		Frein de stationnement : Efficacité (\geq à 18%) : 30%	
		Frein de secours :	
		Efficacité globale (\geq à 25%) : 30%	
		Efficacité par essieu : E2 : 47%	
		Déséquilibre ($< 30\%$) E2 : 4%	
		Feux de croisement (-0.5% à -2.5%) : G:-0.5% D:-1.4% h<0,8m	
		Feux de brouillard avant (-1.0% à -3.5%) : G:-1.6% D:-4.0%	

A139 -

139

**ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES**

N° TCP06014293B

(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre : **TCP**

Carrosserie : **CAR**

Marque : **RENAULT**

Type : **SFR112A6AP**

N° d'identification du véhicule : **VNESFR11200210202**

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS

(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur.....	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur.....	1	/	/	/	1	/	/	/
Assis (hors strapontins).....	55	/	/	/	55	/	/	/
Strapontins.....	/	/	/	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'handicapés en fauteuil roulant.....	/	/	/	/	/	/	/	/
Accompagnateur(s) obligatoire(s).....	/	/	/	/	/	/	/	/
Debout.....	/	/	/	/	(a)	(a)	(a)	(a)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	57	/	/	/	57	/	/	/

(a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, éventuellement pour les autocars, les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document.

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur.....	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur.....	/	/	/	/	/	/	/	/
Couchés.....	/	/	/	/	/	/	/	/
Assis.....	/	/	/	/	/	/	/	/
Accompagnateur obligatoire couché.....	/	/	/	/	/	/	/	/
assis.....	/	/	/	/	/	/	/	/
Autre personnes adultes (sauf convoyeur) couchées.....	/	/	/	/	/	/	/	/
assises.....	/	/	/	/	/	/	/	/
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	/	/	/	/	/	/	/	/

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
 Les véhicules non affectés à un service urbain doivent être équipés d'une boîte de premiers secours et d'une lampe autonome
 vitesse maximale 100 km/h sur autoroute
 véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 37
 En application de l'article 49 : transport exclusif d'enfants de moins de 17 ans configuration E :

Fait à : BOBIGNY
 Le 07/04/2006

Pour le DRIRE Ile de France

Agnès COURET
 INGENIEUR DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (AUTOCAR AMÉNAGÉ)

Je soussigné, **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :

1. Genre : TCP

2. Marque : **RENAULT**

3. Type : SFR112A Version 6A — Variante **O** (3) — Variante **P** (3)

4. Numéro d'identification (1) :

VNESFR11200210202

5. Carrosserie (3) : **AUTOCAR**

6. Source d'énergie : G.O.

7. Puissance administrative : 26 CV

8. Nombre de places assises à porter sur la carte grise (y compris le conducteur) : **61**

(véhicule à nombre de places variable – voir Procès-Verbal de réception).

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception et, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire dans le cas du véhicule aménagé en série (voir NOTA 1, et RAPPEL).

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à LYON, le : 6 avril 2000

Numéro d'immatriculation (à remplir par la préfecture) :

(1) A compléter.

(2) Rayer la mention inutile : le véhicule équipé d'un ralentisseur sur échappement et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 18800 kg et un PTRM de 22300 kg.

(3) Rayer la (les) mention(s) inutile(s).

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule aménagé ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

RAPPEL : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : - d'une déclaration à la préfecture ;

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (AUTOCAR NON AMÉNAGÉ)

Je soussigné, **IRISBUS France**, Porte E - Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :

1. Genre : TCP

2. Marque : **RENAULT**

3. Type : SFR112A Version 6A — Variante **O** (3) — Variante **P** (3)

4. Numéro d'identification (1) :

VNESFR1120021

5. Carrosserie (3) : **AUTOCAR NON AMÉNAGÉ**

6. Source d'énergie : G.O.

7. Puissance administrative : 26 CV

8. Nombre de places assises à porter sur la carte grise (y compris le conducteur) : sans objet
(véhicule à nombre de places variable – voir Procès-Verbal de réception).

8.1 Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur) : sans objet

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire dans le cas du véhicule aménagé en série (voir NOTA 2 et RAPPEL).

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à LYON, le :

Numéro d'immatriculation (à remplir par la préfecture) :

(1) A compléter.

(2) Rayer la mention inutile : le véhicule équipé d'un ralentisseur sur échappement et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 18800 kg et un PTRM de 22300 kg.

(3) Rayer la (les) mention(s) inutile(s).

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule de transport en commun livré non aménagé et désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat d'aménagement conforme à l'annexe XI de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

RAPPEL : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet : - d'une déclaration à la préfecture ;

- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

8.1 Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur) : **57** (1)

9. Dimensions :

Largeur : 2,500
Longueur : 11,943
Surface : 29,980

10. Poids total autorisé en charge (2) :

18500 18800

11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule livré (1) :

12260

12. Poids total roulant autorisé (2) :

22300

13. Charge utile du véhicule livré (1) :

6540

14. Niveau sonore de référence (dBA) (3) :

MIDR 06.20.45 R 41 : 91 ou 92 (Boîte automatique)

MIDR 06.20.45 M 41 : 89

15. Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1575

IRIS-BUS FRANCE
S.A. au capital de 814 600 000 €
Siège Social : PORTE E - Rue des Combats du 24 Août 1944 - 69200 VENISSIEUX
Tél : 47 98 83 41 8 00027
RCS Lyon 418 663 318